

# Synthèse



## *L'égalité entre les femmes et les hommes, sujet majeur pour la cohésion au sein de notre société contemporaine*

Le CESER a été saisi par le Conseil régional en septembre 2018 sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes et son lien avec la cohésion de la société.

### Contexte

Le Président de la République a fait de l'égalité femmes-hommes la grande cause de son quinquennat et de la lutte contre les violences faites aux femmes, la grande cause nationale 2018. La saisine s'inscrit dans le cadre de la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » signée en mai 2017 par la Région Grand Est. La problématique de la saisine « L'égalité entre les femmes et les hommes, sujet majeur pour la cohésion au sein de notre société contemporaine » se situe à la confluence de l'histoire, du droit et de la sociologie.

### Constats

Si l'Etat français a adopté de nombreuses lois et décrets, dans quatre branches du droit (constitutionnel ; travail et droit des fonctionnaires ; civil dont le droit de la famille ; pénal) qui ont permis de faire avancer l'égalité en droits, force est de constater que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise. Les chiffres le démontrent. La France occupe une position très moyenne en Europe, en particulier par rapport à l'Irlande ou aux pays nordiques.

- **Toujours de fortes inégalités femmes – hommes**

Les filières au lycée, dans l'enseignement supérieur et en apprentissage sont toujours très genrées. Les professions intermédiaires sont majoritairement occupées par des femmes, souvent diplômées du supérieur. L'enseignement, la santé, les services et l'administratif prédominent dans les emplois. Les femmes sont minoritaires parmi les cadres supérieurs et les dirigeants et sont davantage confrontées au temps partiel subi : les plus concernées sont les employées des professions largement féminisées. Les écarts de salaires atteignent encore 18 % et s'accroissent pour les cadres et cadres supérieurs. Les femmes, bien que plus diplômées, sont davantage touchées par le chômage. Les pensions de retraite sont inférieures et ce problème devrait s'accroître à l'avenir. L'obtention d'un prêt bancaire est plus difficile pour les entrepreneures. Les femmes sont sous-représentées dans les mandats politiques, hormis au Conseil départemental où une stricte parité s'applique. La fonction de chef d'exécutif est largement dominée par les hommes. Les tâches domestiques, la double journée de travail et la charge mentale pèsent toujours pour les femmes mères et vivant en couple.

- **Les stéréotypes à la source des inégalités**

La source des inégalités est d'ordre culturel et sociologique : les stéréotypes ont la vie dure. Ces représentations simplifiées issues de notre éducation et de notre environnement sont très anciens. Souvent inconscients, ils sont transmis par la famille, l'école, les médias. Les femmes elles-mêmes s'autocensurent. Dans l'espace public, elles sont souvent représentées de façon hypersexuée.

- **Un lien étroit entre égalité femmes hommes et cohésion sociale**

Les femmes représentent la moitié de l'humanité. Plusieurs arguments militent en faveur d'une égalité réelle entre femmes et hommes dans une société moderne : la citoyenneté, la démocratie, la justice, le respect des droits humains. En effet, une société bâtie sur la domination d'une moitié de ses membres par l'autre moitié n'est pas une société juste. La cohésion sociale est le ciment d'une société et exprime le sentiment d'appartenance à un groupe. Le patriarcat - domination des femmes par les hommes en raison de leur sexe - continue de marquer la société française et se manifeste par les violences faites aux femmes, depuis les propos sexistes jusqu'au harcèlement sexuel et au féminicide. Pourtant, le concept des « droits humains » stipule que tout être humain a des droits « inhérents à sa personne, inaliénables et sacrés ». L'inégalité femme-homme est la première des inégalités.

- **Vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes**

La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un enjeu de société dans une démocratie moderne. L'égalité des sexes compte parmi les « Objectifs de Développement Durable » des Nations Unies (objectif n°5). Faire progresser l'égalité réelle, dans tous les domaines, est l'affaire de toutes et tous. Les décideurs publics doivent veiller à donner une place plus juste aux femmes et les inciter à oser leurs rêves et leurs ambitions et à oser être libres. Stendhal Henri Beyle écrit, au début du 19<sup>e</sup> siècle, que « l'admission de la femme à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation. Elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain et ses chances de bonheur ». Le CESER souhaite que cette assertion devienne aujourd'hui une réalité.

## Préconisations

L'avis comporte deux parties : la réponse à la saisine du Conseil régional et l'analyse du Plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes approuvé en octobre 2019.

- **L'articulation entre l'égalité femmes – hommes et la cohésion sociale**

Le CESER propose d'agir sur huit thématiques essentielles : l'éducation (limiter la propagation des stéréotypes genrés et tolérance zéro envers les discours et actes sexistes) ; la formation professionnelle (intégrer un indicateur égalité femmes-hommes dans les dispositifs régionaux) ; l'entrepreneuriat (mettre en place un dispositif volontariste à l'égard des femmes souhaitant créer une entreprise) ; le soutien aux associations sportives et culturelles qui agissent en faveur de l'égalité et des associations engagées pour la cause des femmes (recensement des associations, de leurs missions et actions, pour les faire mieux connaître du public) ; l'espace public (féminiser les noms de rues, des places, d'écoles, de salles de spectacles, d'arrêts de bus & trams pour promouvoir les figures féminines) ; le partage des initiatives réussies des collectivités et des entreprises en matière d'égalité réelle femmes – hommes et enfin, la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel. Ces préconisations sont illustrées par des exemples d'actions.

- **Le Plan pluriannuel d'actions 2019-2022**

Le Plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, au sein de l'administration régionale et des politiques d'interventions de la Région, comprend 5 axes et 28 actions. Le CESER suggère des actions complémentaires pour les ressources humaines, l'orientation des jeunes, le sport et le développement économique. Il propose d'y faire figurer également des actions en faveur de la culture, de la santé, de la vie associative, de l'emploi et de l'éducation populaire.